N° 365 — 24e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Lundi 30 Décembre 1912

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 07)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Lire plus loin :

L'élection présidentielle : après l'entrevue de MM. Ribot et Poincaré ; ce que disent les deux candidats.

—o:o—

La conférence de Londres ; déclarations des délégués turcs. — La question albanaise.

—o:o—

Attentat contre un bijoutier à Paris.

Questions d'Economie Sociale

LE CRÉDIT

aux moyennes et petites entreprises

(III)

A l'étranger les institutions de crédit agricole existent dans presque tous les pays, soit sous forme d'associations de crédit coopératives à responsabilité solidaire et généralement illimitée, soit sous forme d'une banque centrale, soit enfin sous forme de caisses locales alimentées, en partie, par des avances de l'Etat. Au point de vue maritime, la France, la Norvège, le Japon sont munis d'organismes spéciaux de crédit.

LE CRÉDIT POPULAIRE URBAIN A L'ETRANGER

Les institutions de crédit populaire urbain se rencontrent dans un grand nombre de pays tout en demeurant cependant moins développées que les institutions de crédit agricole. En fait, c'est surtout en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Japon, en Russie, en Suède, en Suisse qu'on en trouve. Si l'on examine leur origine on constate que, dans tous les pays, sauf le Japon, le Danemarck et la Suède, elles sont presque toujours dues à l'initiative privée. Elles sont surtout nombreuses en Allemagne, en Italie, en Suisse, pays où l'esprit d'association est très vivace, alors qu'en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, pays à tendances individualistes, elles paraissent plus difficiles à établir ; elles sont particulièrement prospères dans les pays où l'on pratique le plus la coopération, les coopératives de consommation et de production se groupant souvent en fédérations comprenant les banques populaires ainsi que cela s'est produit notamment en Allemagne et en Autriche. Notons enfin que la plupart de ces établissements consentent uniquement des prêts à court terme et que lorsqu'ils se décident à contracter à long terme, ils ne le font que sous la garantie de solides hypothèques et en utilisant des dépôts eux-mêmes à long terme ou des emprunts à longue échéance de remboursement.

LES BANQUES POPULAIRES ET LA VALEUR MOYENNE DES ESCOMPTES

La valeur moyenne des escomptes effectués permet, jusqu'à un certain point, de déterminer l'importance des prêts consentis, alors que cette valeur est faible la clientèle des banques est surtout composée de petits emprunteurs, lorsqu'elle est élevée il y a présomption pour que cette clientèle se recrute, au moins en partie, parmi de gros négociants ou industriels, or il est à remarquer que, dans les pays où les banques populaires sont les plus développées, la valeur moyenne des opérations faites est relativement élevée. Ainsi, d'après les chiffres les plus récents, la moyenne des effets escomptés ou en portefeuille atteint 856 francs pour l'ensemble des banques Schulze-Delitzsch allemandes, 777 francs pour un crédit coopératif de Lorraine, 805 francs à la banque populaire de Menton, 660 francs pour l'ensemble des banques populaires italiennes, f.285 francs à la société de crédit mutuel de Saint-Pétersbourg, f.518 francs à la Banque populaire suisse ! Le plupart de ces banques font d'ailleurs presque toutes les opérations de banque, leurs statuts se bornant généralement à interdire les opérations de spéculation, aussi constate-t-on que les banques populaires qui prospèrent tendent à se transformer en banques locales ordinaires. C'est ainsi que la banque populaire de Milan, par exemple, qui, à l'origine, avait pour objet exclusif de recevoir des dépôts d'argent et de les employer en prêts et escomptes à ses sociétaires, l'excédent des ressources disponibles pouvant seul être employé à des opérations avec des tiers, a élargi progressivement le champ de ses opérations qui comprennent aujourd'hui presque toutes les opérations de banque. Sur le total de ses opérations d'escompte, les traites remises par ses sociétaires représentaient encore, en 1885, en nombre 47 %, en valeur 32 %, elles ne représentent plus, en 1909, que 36 % en nombre et 25 % en valeur ! En Suisse la banque populaire en est arrivée à faire des émissions de valeurs mobilières !

LA RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DES BANQUES POPULAIRES

Dans beaucoup de banques populaires la responsabilité des sociétaires est illimitée ; au Crédit coopératif de Lorraine, les membres sont responsables à concurrence du double de leurs souscriptions ; en Belgique, les associés sont généralement responsables à concurrence de 1000 francs alors que les parts ne sont que de 200 francs, en Suède les associés des banques solidaires sont responsables de toutes les obligations sociales, sans aucune limitation ; ils peuvent cependant s'adjoindre des commanditaires dont la responsabilité est limitée à la mise, mais à condition qu'il y ait au moins trente associés responsables sans limitation.

Dans certains cas, les institutions de crédit populaire ont été fondées avec le concours des pouvoirs locaux, communaux ou provinciaux qui ont donné des subventions et même, parfois, engagé leur responsabilité. On peut citer dans cette catégorie certaines caisses de crédit populaire suisses, hongroises et irlandaises, les caisses provinciales de crédit autrichiennes, les institutions communales paysannes de petit crédit en Russie.

Enfin l'Etat est intervenu directement dans les pays scandinaves. Au Danemarck et en Suède, ces prêts ne semblent pas avoir donné beaucoup de mécomptes, en Norvège, la proportion des restes à recouvrer atteint 22 % du capital des prêts échus. En Russie les prêts directs ont été faits par l'Etat en diverses circonstances exceptionnelles. Sur 500 millions de roubles accordés à la suite des mauvaises récoltes de 1891 à 1908, il n'a été recouvré que 46 millions de roubles ! Les difficultés sont ici de même ordre que celles qui se sont produites chez nous, après les prêts consentis par l'Etat en 1830 et en 1860.

EVOLUTION NORMALE

Les institutions de crédit populaire n'ont pris nulle part, au début, la forme de banque ou de caisse centrale disposant de gros capitaux ; partout on a commencé par constituer de petites banques. C'est seulement quand ces organismes se sont développés et multipliés que des fédérations ou caisses centrales ont été créées, avec ou sans le concours de l'Etat, en vue de donner des facilités nouvelles aux organismes déjà existants. C'est ce qui s'est passé notamment en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Italie, en Russie où des caisses centrales, les unes privées, les autres gouvernementales, ont été fondées pour jouer le rôle d'offices de compensation entre les banques populaires dont les ressources dépassent les prêts et celles dont les demandes de prêts sont inférieures aux capitaux disponibles. Les tentatives faites dans divers pays pour fonder d'abord des organismes centraux destinés à provoquer la création subséquente de caisses locales ont toutes échoué. Il y a lieu de signaler ici les résultats de l'expérience et d'en tenir compte dans la préparation de la législation nouvelle.

Louis DUTHOY.

AU MAROC

Mort tragique d'un médecin militaire

Le médecin-major de 2e classe Peulot, des hôpitaux de la division d'Oran, attaché au corps expéditionnaire du Maroc, vient de trouver la mort dans les circonstances les plus malheureuses. Le major rentrant au camp pendant la nuit, se heurta à une sentinelle dont il n'avait pas entendu la sommation. Ne s'étant pas fait reconnaître et pris pour un Marocain, il reçut un coup de baïonnette du soldat en faction qui était un tirailleur sénégalais. Blessé à la poitrine, le major ne tarda pas à succomber. La nouvelle de cette mort a causé la plus douloureuse émotion à Nancy, où le docteur Peulot était en garnison comme médecin au 7e trainsarus, avant son départ pour le Maroc.

La mort du lieutenant Duverger

Le lieutenant Duverger, du 3e tirailleurs, tué durant les combats livrés par la colonne Brulard, dans sa marche pour délivrer la colonne Mesnoutier, était le fils d'un professeur du lycée de Bordeaux. Ce jeune officier, qui n'était âgé que de 28 ans, ancien élève de Saint-Cyr, semblait destiné au plus brillant avenir. Depuis qu'il servait au Maroc, il avait pu faire apprécier son courage, son sang-froid et sa vive intelligence. Il avait fait partie de la colonne Mangin chargée d'aller délivrer nos compatriotes dans Marakech. Sa blessure conduite au cours de cette brillante opération lui avait valu plusieurs citations à l'ordre du jour.

Rentré à Fez, il tomba malade, et il se trouvait à Casablanca, sur le point de rentrer en France en congé de convalescence, lorsque fut formée, dans ce port, la colonne de secours du général Brulard. C'est donc au moment où sa famille se réjouissait à la pensée de le revoir bientôt, que le jeune et brillant officier a trouvé la mort au champ d'honneur.

L'action française au Maroc et l'Allemagne

Berlin, 29 décembre.

Le « Gazette de l'Allemagne du Nord » paraît surprise de la durée des hostilités au Maroc :

« On s'attendait généralement, dit-elle, à ce que l'occupation du territoire marocain se heurtât à la résistance des indigènes. Toutefois on a été surpris par l'annonce de nouveaux combats au moment où, de Paris, on représentait la situation comme généralement satisfaisante. »

ECHOS

AUTREFOIS

Le « Progrès du Nord » du 30 décembre 1870 :

» Le commissaire de la défense revient du quartier général de l'Armée du Nord. Il a visité les principaux cantonnements de nos troupes et il les a trouvées pleines d'ardeur et disposées à recommencer le combat. Les mouvements qui s'exécutent actuellement sont des manœuvres stratégiques destinées à occuper une forte position défensive et surtout à procurer un peu de bien-être à l'armée dont la portion la plus nouvelle, la mobile et la mobilisée, a été fort éprouvée par le froid et les fatigues des marches. On a dû, sous ce rapport, demander beaucoup à ces jeunes troupes ; leur patriotisme ne s'est point trouvé au-dessous de leur tâche. »

AUJOURD'HUI

Faitait le dire.

Un de nos amis, propriétaire d'un immeuble situé dans le quartier de la Madeleine, était sur le point d'arrêter une concierge native des environs de Clermont-Ferrand.

— Pas d'enfants ?

— Si, monsieur, deux : l'un est employé au P.-L.-M. et habite Issoire ; l'autre, marié et père de famille, est ambassadeur !

Notre ami resta abasourdi jusqu'au moment où la brave concierge expliqua qu'un ambassadeur, en Auvergne, c'était un commis-voyageur.

FÉMINISME

Lettre d'une Célibataire

Vœux de Nouvelle Année

Seule, cela m'arrive souvent, je me demandais ce que je souhaiterais si j'avais le pouvoir d'influencer la destinée des hommes et je m'arrêtai au féminisme.

Je n'ignore pas la difficulté de réaliser des réformes, de discuter, sans petitesse ni passion, des idées et des erreurs et de faire jaillir une étincelle d'amour. Je ne parle pas de l'amour comme le monde l'entend, c'est-à-dire de l'union des sexes dont je vois de si pitoyables exemples et qui n'a rien de commun avec l'amour noble et délicat des âmes élevées. Le mariage réalisé rarement ce sentiment. Quand la mariée, charmante en sa parure blanche, promet à son mari tout ce que la loi lui impose, ce mari n'a pas l'idée des devoirs et des obligations qu'il assume et trop souvent l'union rêvée n'est qu'une chaîne que chacun n'ose rompre.

Depuis longtemps, je cherche la cause de tant de ménages malheureux et j'ai dû reconnaître que les jeunes gens des deux sexes ignorent leurs devoirs réciproques et les principes d'une morale intégrale.

Le préjugé de l'infériorité de la femme est encore trop répandu.

L'enfant voit son père dépenser de l'argent pour boire et fumer tandis que sa mère se lamente de manquer du nécessaire. Le maître de la famille doit avoir raison et le jeune garçon se propose, quand l'âge sera venu, de boire et de s'amuser.

Si ce gamin a des sœurs, il les voit travailler au ménage et soigner les plus jeunes enfants pendant qu'il s'en va jouer dans la rue. Il ne tarde pas à savoir que les jeunes filles gagnent beaucoup moins que les jeunes garçons et qu'à travail égal elles ont salaire inférieur.

Il sait de même que la maîtresse d'école est moins payée que le maître. De toute évidence la femme est inférieure.

Ce jeune homme, instruit et intelligent, pourra entrer dans toutes les administrations ; se sœur même plus instruite que lui restera stagiaire alors qu'il sera titulaire. Il fera la noce impunément. Les administrations ne s'inquiéteront pas de ces vétilles. Mais si sa sœur, trop confiante dans l'honorabilité d'un homme, commet ce qu'on nomme une faute, elle sera déshonorée.

Il peut conter fleurette à une jolie voisine, lui faire entrevoir les douceurs du mariage, lui offrir, grâce à de beaux appointements, des fleurs, des bonbons, des bijoux et l'accabler de protestations amoureuses, personne n'y trouvera à redire.

La pauvrette, au cœur tendre, cède à une foi naturelle, un bébé doit naître. Le séducteur aussitôt se retranche derrière sa famille. Il n'a plus même les moyens d'aider la malheureuse qu'il laisse dans la misère et la honte. La loi reste muette, la société indifférente et la jolie petite voisine ne connaît plus que les larmes et les regrets.

Elle a pour suprême ressource de rencontrer un monsieur généreux qui lui proposera le trafic de l'amour !...

La jeunesse voit cela partout et elle ne s'avise ni de justice, ni de pitié, ni de véritable amour. Tout cela parce que le sentiment le plus beau, le plus enviable, le meilleur, l'amour n'est ni compris ni respecté et que la femme reste l'éternelle esclave. Esclave de la souffrance, de la maternité, esclave de la *société*, esclave des lois iniques à son égard, esclave des préjugés et des erreurs mis en elle, depuis les temps les plus reculés, par la malignité et le force masculines. Elle a tout à faire pour lutter contre les erreurs, les préjugés et la misère auxquels la condamnent les passions humaines. Qu'elle emploie donc ces qualités natives à conquérir des droits égaux de ceux de l'homme, qu'elle cesse de consacrer son temps et ses préoccupations aux futilités de la mode, qu'elle soit au niveau intellectuel de ceux qui l'entourent et discute d'après la raison et la logique plutôt que sous l'influence d'impressions fugaces. Qu'elle se révolte contre tout ce qui est vil, injuste et contraire à la loi d'amour, qu'elle se pénètre surtout de l'idée que le bonheur particulier dépend du bonheur général et qu'elle revendique sans crainte le droit de prendre part à l'administration et à la direction des intérêts de la nation.

La femme est la mère des citoyens, des hommes de génie, elle les nourrit et les imprègne du meilleur d'elle-même. Elle est tout et elle n'est rien, rien devant la loi lorsque l'homme en a fait sa chose et l'a avilie par l'amour qui devait au contraire en faire la mère de famille respectée.

Je souhaite donc, en ces derniers jours de l'an 1912, que la femme s'éveille à la vie nouvelle, qu'elle ne souille plus ses pieds à la fange des ruisseaux, qu'elle s'occupe des souffrances et des iniquités qui accablent son sexe et qu'elle arrive à conquérir une place égale à celle du père de ses enfants.

J'adresse ce souhait à toutes les féministes avec la certitude qu'il sera en partie réalisé dans dix ou vingt ans et que l'affranchissement de la femme pourra seul diminuer le niveau de la misère physique et morale qui ronge notre race.

UNE CÉLIBATAIRE.

(Pour copie conforme : PAUL GRENDEL).

Congrès de la Renaissance républicaine

Le congrès de la « Renaissance républicaine », organisé par les « jeunes radicaux socialistes », s'est ouvert hier matin à Paris.

M. Edouard Bloch, secrétaire général du congrès, qui préside cette séance, prend le premier la parole.

« Il y a désaccord, incompréhension entre le pays républicain et le pouvoir, déclare l'orateur. Des hommes, élus sur un programme, soutiennent une politique hostile à ce programme. Il faut changer tout cela. »

C'est le but que se propose le congrès de la « Renaissance républicaine ».

POUR la Présidence

MM. Poincaré et Ribot

L'Agence Havas a communiqué hier :

« M. Raymond Poincaré a rendu visite ce matin à M. Ribot. L'entretien, qui a duré plus d'une heure, a été très cordial ; il a porté sur l'ensemble de la situation tant extérieure qu'intérieure. »

La candidature de M. Jean Dupuy

On lit dans le « Matin » :

Le nom de M. Jean Dupuy, ministre des travaux publics, était prononcé bier dans les couloirs de la Chambre.

» Nous croyons savoir qu'en effet M. Jean Dupuy a reçu la visite de personnalités politiques importantes désireuses de l'entretenir de sa candidature éventuelle. »

Autour de l'Election

Le traitement du Président

De Fresion, dans ses « Coulisses de la Politique », ce curieux article :

On dit volontiers que la présidence de la République est une bonne place. Et l'on supputa, complaisamment, les sommes considérables qu'elle rapporte.

Mais attention ! il lui manque la qualité principale des bonnes places : elle n'est pas sûre. D'abord, on n'est nommé que pour sept ans. Ensuite, rien ne vous dit que les appointements ne seront pas rognés pendant cette période.

En effet, c'est une remarque que l'on n'a peut-être pas assez faite. Le traitement du président de la République n'est pas fixé par la *Constitution*, ni même par une loi.

Les Chambres l'inscrivent annuellement au budget, en chapitre de la dotation des pouvoirs publics. Il y figure pour douze cent mille francs, soit six cent mille francs pour le traitement proprement dit, trois cent mille francs pour frais de maison, et trois cent mille francs pour frais de représentation.

Mais s'il plaisait au Parlement de ne pas voter ces sommes ou de les réduire, il ne serait possible d'invoquer aucun texte pour en exiger l'inscription au budget.

Cela est intéressant à souligner.

Chaque fois qu'il y a lieu à élections présidentielle, on le demande, en appréciant les candidatures, et tel ou tel candidat ne pourrait pas avoir des visées ambitieuses, songer à étendre son pouvoir, bref manquer plus ou moins à ce qui est dû à la République.

J'ai, dans une étude parue il y a quelques mois, essayé de montrer que, psychologiquement, cette crainte paraît chimérique. Mais je suppose que l'événement me donne tort. Quel moyen de défense aurait le Parlement républicain contre un président désireux d'abuser de son mandat ?

La Constitution n'en prévoit qu'un : la mise en accusation du président par la Chambre devant le Sénat. Mais cette mesure extrême grave ne pourrait être prise qu'en cas de haute trahison. Or, avouons-le, l'idée de la haute trahison envers l'étranger est tout à fait invraisemblable. Il faudrait donc entendre haute trahison non seulement envers la France mais envers la République.

Mais si la Chambre attendait pour mettre le président en accusation qu'il eût accompli un acte de trahison caractéristique il serait probablement bien tard, le coup d'Etat serait accompli, et ce qui resterait du Parlement serait aussi impuissant que ce qui restait de l'assemblée après les arrestations du 2 décembre 1851.

On peut donc supposer que le Parlement, inquiet de l'attitude du président, veuille lui donner un avertissement, sans recourir à la mise en accusation.

Cette inquiétude ne saurait être traduite par une interpellation, le nom même du président devant être laissé en dehors des débats des Chambres.

La Constitution ne donne qu'un moyen de contrôle du président que le Parlement est mécontent de lui. C'est de renverser systématiquement tous les ministères qu'il constituera, de les renverser à l'instant même de leur apparition devant les Chambres, si toutefois, en présence de l'hostilité parlementaire, il trouve moyen d'en former.

C'est sous la menace de ce boycottage que le président Grévy se décida à donner sa démission en 1887.

Mais cela encore est bien grave, constitue une véritable déclaration de guerre, à la suite de laquelle le président n'a, selon une formule célèbre, qu'à se soumettre ou se démettre — à moins qu'il ne se décide à accepter la lutte.

En contraire, voyez quelle ressource offre la question financière. Au moment de la discussion du budget, un membre de la Chambre propose de réduire le crédit de la dotation des pouvoirs publics d'une somme de mille francs, par exemple, à titre d'indication, cette intention devant porter sur le traitement du président.

Cette proposition peut être formulée en termes tels qu'il soit impossible de la trouver inconstitutionnelle.

Supposez qu'elle soit votée, le président voit nettement qu'il y a désaccord entre lui et le Parlement, et il peut démissionner en douceur, sans éclat, pour raisons de santé ou simplement pour ne pas accepter la pénible humiliation de voir diminuer son traitement.

Supposez au contraire que la diminution, sans être votée, réunisse une minorité imposante, le président comprend l'avertissement et s'incline. A l'avenir, « il ne le fera plus ».

Il y a certainement à la Chambre et au Sénat des diplomates qui caressent pareter un amendement tendant à une réduction de 1.000 francs sous une forme telle que l'avertissement serait donné sans ouvrir une crise présidentielle.

Dans l'attente des décisions turques

L'Autriche reste sous les armes

Les contre-propositions turques représentent un maximum trop exagéré de prétentions pour que les délégués turcs ne se soient pas rendu compte qu'elles étaient inacceptables. Les coalisés, en ne rompant pas, ont montré qu'ils ne doutaient pas de voir le gouvernement ottoman en faire de plus diplomatiques à la prochaine séance. Chacune des deux parties s'adresse d'ailleurs aux puissances pour qu'elles exercent une action modératrice sur l'autre. En somme la discussion continue avec la lenteur d'un marchandage oriental.

Les atermoiements seront toutefois plus profitables aux coalisés qu'aux Turcs, malgré les espérances que la Porte peut avoir fondées sur des complications européennes ou balkaniques.

L'opinion publique et les chancelleries elles-mêmes passent en ce moment par des phases d'optimisme et de pessimisme dont l'explication se trouve moins dans les négociations de Londres que dans l'attitude de l'Autriche et la répercussion que ses armements ont chez ses voisins. En Russie, le sentiment slave s'exalte et le gouvernement c'est vu dans l'obligation de prendre des précautions militaires. En Italie, la classe est maintenant sous les drapeaux, et malgré l'explication officielle de cette mesure, celle-ci ne peut manquer de retenir l'attention.

Les préparatifs militaires austro-hongrois font ainsi tache d'huile et entraînement un malaise général dont les fâcheux effets économiques sont incalculables pour toute l'Europe.

L'Autriche ne démobilise pas

Belgrade, 29 décembre.

On mande de Neustadt (Autriche), à la « Politika » que TOUS LES BRUITS SUR LE RENVOI DES TROUPES AUTRICHIENNES SONT INEXACTS.

UNE PARTIE DES RÉSERVISTES A ÉTÉ EFFECTIVEMENT RENVOYÉE, MAIS ELLE A ÉTÉ REMPLACÉE AUSSITOT PAR UNE AUTRE CLASSE.

L'Autriche ne veut pas qu'on parle de sa mobilisation

La police viennoise a interdit la vente du dernier numéro de l'« Illustration » en Autriche-Hongrie à cause d'un article sur « la Mobilisation » autrichienne et d'un graphique qui en faisait ressortir l'importance.

Suggestions autrichiennes

D'après la « Nouvelle Presse libre », il ne serait pas impossible qu'un compromis fût conclu entre les négociateurs de Londres au sujet d'Andrinople. Cette ville et ses environs seraient placés dans la situation analogue à celle qu'avait autrefois le Roumélie.

Les puissances s'efforceraient d'agir dans ce sens pacifique, mais n'exerceraient aucune pression sur la Turquie.

La France et l'Angleterre s'abstiendraient, par égard pour leurs sujets musulmans, et l'Autriche ainsi que l'Allemagne à cause de leurs sentiments d'amitié pour la Turquie.

Quant à Salonique, toujours d'après la « Nouvelle Presse libre », l'internationalisation de cette ville serait la solution préférable, le Bulgarie et la Grèce ne parvenant pas à s'entendre.

La classe reste sous les drapeaux en Italie

Le roi d'Italie a signé un décret selon lequel sont retenus sous les armes les militaires de la première catégorie de la classe 1890 qui font deux ans et de la classe 1891 qui font un an avant d'être ajournés. Ces militaires sont considérés comme mobilisés à partir du 1er janvier 1913. Le vrai motif de ce décret est qu'« il est jugé opportun de retarder l'envoi en congé illimité des miliciens de la classe jusqu'au complet rapatriement des garnisons de Libye et des îles occupées de l'Egée ». Ce rapatriement commencera entre le 20 et le 30 janvier.

L'optimisme russe

On note depuis quelques jours au Pont-des-Chantres un optimisme qui n'a d'égal que le pessimisme dont on y faisait preuve il y a quinze jours. Ces sautes brusques d'opinion sont du reste habituelles en Russie.

Actuellement pourtant on croit constater que si on se félicite réellement de ce que les grosses difficultés aient été réglées en principe à Londres, l'optimisme des diplomates russes est néanmoins quelque peu de commande. On ne se dissimule pas en effet dans les milieux officiels que la concession qui a été faite à l'amour-propre autrichien — c'est ainsi qu'un diplomate définit la solution de la question albanaise et du port serbe — ne saurait être suivie de concessions nouvelles.

Le mécontentement de l'opinion russe est en effet trop unanime pour ne pas être pris en considération par les sphères dirigeantes et la presse qui restent unies en ce moment pour ne pas faire réfléchir ceux-là mêmes qui ont pour habitude de l'ignorer.

La diplomatie russe se rend parfaitement compte que quelle que soit l'attitude que pourrait prendre l'Autriche dans les questions que les ambassadeurs n'ont pas encore résolues, il lui serait impossible de faire des concessions nouvelles, d'autant plus que l'attitude de l'Autriche ne prédisposa nullement en sa faveur.

En conséquence, d'autre part, que le mécontentement de la presse, qui s'était étendu à la diplomatie française, semble faire place à un sentiment plus équitable des choses. Les journaux russes maintiennent que le Pont-des-Chantres pourrait et devrait agir avec plus de fermeté, mais ils reconnaissent qu'il n'appartenait pas à un gouvernement désireux de devancer le leur dans des questions où la Russie était intéressée au premier chef.

Quant aux diplomates, ils accueillent précisément ces critiques, estimant que le temps donnera raison à leur politique prudente qui a poursuivi lentement, mais sûrement, le but qui vient d'être en partie atteint :

« L'histoire nous rendra justice, disent-ils, quand on connaîtra ce qui doit pour le moment rester le secret des chancelleries. Que l'opinion soit mécontente de nous en ne tenant jugeant sur les apparences, cela ne nous empêche pas de continuer notre œuvre. Notre forme de gouvernement ne nous rend pas dépendants d'elle. Quand elle touchera du doigt les résultats de notre politique, elle reconnaîtra les services que nous avons rendus à la cause slave pendant qu'on nous attaquait. »

AUTOUR DU CONFLIT

Guillaume II va parler ... mais on ne saura rien de ses déclarations

Il paraît que l'empereur allemand tiendra, le 1er janvier, aux généraux inspecteurs d'armées, aux généraux commandant les corps d'armée et aux généraux de Berlin, un discours qui ne manquera pas d'intérêt.

Après avoir rappelé, comme tous les ans, les événements militaires importants qui se sont passés, et en particulier les conséquences heureuses pour l'armée allemande de la dernière loi votée par le Reichstag, Guillaume II abordera de front les problèmes graves des temps présents.

On sait que l'empereur tient un langage assez différent à ses généraux et à ses ministres, et que, résolu à maintenir la paix de l'Europe, il ne néglige cependant aucune occasion de signaler à ses soldats et à leurs chefs les dangers qui la menacent.

Le but qu'il poursuit est de stimuler leur zèle.

Mais comme déjà, à plusieurs reprises, des indiscrétions produisirent les plus vives inquiétudes, des précautions seront prises cette année pour que le secret le plus absolu soit gardé sur ce discours. Il est d'ailleurs facile d'en imaginer le tenour.

FAITS DE GUERRE

La famine à Scutari

Suivant des nouvelles d'Alessio, parvenues vià Uskub, les troupes monténégrines n'avaient pas tout d'abord investi Scutari par le sud, vers Alessio, ce qui permettait aux Turcs de s'approvisionner de ce côté. Mais après l'occupation d'Alessio, ce débouché se trouva fermé. Se voyant alors réduits à la famine dans Scutari, les Turcs décidèrent de tenter une sortie en mettant à profit l'armistice pour surprendre les assiégeants serbes et essayer de se ravitailler en même temps.

A cet effet, ils étaient sortis avec 28 voitures. La tentative du 17 décembre échoua, comme on le sait. Les Turcs durent rentrer à Scutari avec de grandes pertes.

On confirme que celles des Serbes, chargés de l'investissement du côté d'Alessio, s'élèvent à un commandant tué, un capitaine, quatre lieutenants blessés, cinquante soldats tués et 143 blessés.

Lettre de Philippopoli

Voici une nouvelle lettre adressée de Philippopoli à notre concitoyen qui a bien voulu déjà nous communiquer les précédentes. Celle-ci n'offre pas moins d'intérêt.

Philippopoli, 21 décembre 1912.

Nous sommes toujours sans nouvelles précises de Londres. En attendant, le fameux discours du chancelier allemand n'a produit aucun effet en Bulgarie, car ce n'est pas à nous à relever ce qu'il a d'arrogant et de menaçant. Après la nouvelle de l'armistice ce discours a été le plus gros événement du jour. On s'attendait à passer quelques jours dans le silence et dans des conjectures plus ou moins heureuses et vraies que M. Bethmann-Hollweg trouve bien de troubler l'atmosphère politique déjà si chargée ! Personne ne l'a approuvé car vraiment si l'Allemagne est prête à soutenir l'Autriche, cette déclaration était inutile, du moins dans sa forme extérieure.

Ce qui nous est pénible, à nous Bulgares, c'est de voir l'Allemagne vouloir jouer en 1912 le rôle qu'elle a joué en 1878 à Berlin : imposer ses vues dans la solution de la question d'Orient et comme alors obtenir pour son alliée préférée un morceau de la dépouille turque, justifiant ainsi l'existence de cette poussée vers l'Orient qui lui est si à coeur depuis Sadowa. Fort heureusement les temps sont changés ! La Triple Entente et la ligue balkanique sont assez fortes pour tenir tête à la Triple Alliance et elles feraient à dire leur mot dans les conflits actuels.

Les jouenaux européens sont bourrés de nouvelles contradictoires et tendancieuses. La Bulgarie serait fatiguée, épuisée et la Turquie raisonnable comme par enchantement ! défaites bulgares à Tchataldja et victoires turques à Jenma ; déclarations de gros parches diplomates et ambassadeurs que la Turquie consent tout au plus à accorder l'autonomie à la Macédoine et à l'Albanie, reconnaissant ainsi pour la première fois qu'il y a une Macédoine et une Albanie dans les possessions d'Europe.

Mais comment répondre-t-ils cette ... que Macédoine que les alliés occupent en ce moment et où il n'y a plus un seul ...